

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le lundi 7 février à 19 h 30 à huis clos et par vidéoconférence.

Sous la présidence de la mairesse suppléante Nathalie Bernier,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

SONT ABSENTS :

Paul Barriault	maire
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2

EST AUSSI PRÉSENTE :

Laura Mansbridge	directrice générale adjointe
------------------	------------------------------

Madame la mairesse suppléante constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

**RÉSOLUTION N° 1404-22
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 1405-22
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 JANVIER ET 25 JANVIER 2022 À
19 H 30 ET 20 H 30

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du 10 janvier et du 25 janvier 2022 à 19 h 30 et 20 h 30 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que les procès-verbaux des séances du 10 janvier et 25 janvier 2022 à 19 h 30 et 20 h 30 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre sont adoptés tels que déposés.

RÉSOLUTION N° 1406-22
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 4 FÉVRIER 2022 : APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 133 866,68 \$ en date du 4 février 2022.

RÉSOLUTION N° 1407-22
ÉMISSION D'OBLIGATIONS : ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéro 272, 246 et 249, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 février 2022, au montant de 5 591 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

581 000 \$	1,50000 %	2023
593 000 \$	1,85000 %	2024
606 000 \$	2,10000 %	2025
618 000 \$	2,30000 %	2026
3 193 000 \$	2,40000 %	2027

Prix : 98,60800

Coût réel : 2,68532 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

581 000 \$	1,30000 %	2023
593 000 \$	1,80000 %	2024
606 000 \$	2,10000 %	2025
618 000 \$	2,30000 %	2026
3 193 000 \$	2,40000 %	2027

Prix : 98,56665

Coût réel : 2,68825 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

581 000 \$	1,30000 %	2023
593 000 \$	1,75000 %	2024
606 000 \$	2,00000 %	2025
618 000 \$	2,25000 %	2026
3 193 000 \$	2,50000 %	2027

Prix : 98,40100

Coût réel : 2,78919 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 591 000 \$ de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC..

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

RÉSOLUTION N° 1408-22

ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS : CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 591 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
272	4 870 000 \$
246	145 000 \$
249	576 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 272, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 février 2022.
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année.
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7).
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS.
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE
CENTRE BANCAIRE HAVRE-ST-PIERRE
786 BOUL. DE L'ESCALE
HAVRE-ST-PIERRE, QC
G0G 1P0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe. La Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 272 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 février 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION N° 1409-22
JOURNALIER/SIGNALEUR : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures au poste de journalier/signaleur occasionnel sur appel en date du 18 novembre 2021;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services de monsieur Michael Leblanc à titre de journalier/signaleur occasionnel sur appel et que la rémunération soit fixée à la classe 1, échelon 01-10-2019 de l'échelle salariale du journalier/signaleur applicable à la Convention collective des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.

RÉSOLUTION N° 1410-22
RÈGLEMENT N° 359 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE » : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Nathalie Bernier et le dépôt du projet de règlement n° 359 lors de la séance du 10 janvier 2022;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le règlement n° 359 « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élues et élus de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 1411-22
RÈGLEMENT N° 360 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE » : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Charlotte Cormier et le dépôt du projet de règlement n° 360 lors de la séance du 10 janvier 2022;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le règlement n° 360 « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employées et employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 1412-22

PROJET DE RÈGLEMENT N° 361 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 298 PERMETTANT D'INTÉGRER AU ZONAGE 60R, L'USAGE 543 (ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE (PUBLIC OU PRIVÉ) » : ADOPTION DU 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Jonathan Blais et le dépôt du projet de règlement n° 361 lors de la séance du 10 janvier 2022;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le 1^{er} projet de règlement n° 361 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 298 permettant d'intégrer au zonage 60R, l'usage 543 (enseignement élémentaire et secondaire (public ou privé) » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 1413-22

RÈGLEMENT N° 362 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022 » : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Charlotte Cormier et le dépôt du projet de règlement n° 362 lors de la séance du 25 janvier 2022;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le règlement n° 362 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2022 » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 1414-22

RÈGLEMENT N° 363 « RÈGLEMENT CONCERNANT LES TAXES DE SERVICES » : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Marie-Ève Thériault et le dépôt du projet de règlement n° 363 lors de la séance du 25 janvier 2022;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que le règlement n° 363 « Règlement concernant les taxes de services » soit
adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 1415-22
TOURISME CÔTE-NORD DUPLESSIS - PROTOCOLE D'ENTENTE (ANNÉES
2022-2025) : AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que madame Claudia Richard, coordonnatrice division culture et tourisme soit
autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, le
protocole d'entente (années 2022-2025) à intervenir avec Tourisme Côte-Nord
Duplessis.

RÉSOLUTION N° 1416-22
MEMBRES DU CONSEIL ET REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX SUR LES COMITÉS ET
RESPONSABILITÉ : NOMINATION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que les membres du conseil et les représentants municipaux ci-désignés
représentent la Municipalité de Havre-Saint-Pierre sur les comités suivants:

Service sécurité incendie :	Maire Sylvain Cormier Directeur du service de sécurité incendie
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :	Marie-Ève Thériault Coordonnateur urbanisme et environnement
MRC de Minganie :	Maire Maire suppléant
Office Municipal d'Habitation :	Maire Directrice générale adjointe

Séance ordinaire du 7 février 2022

Table régionale des aînés et MADA :	Charlotte Cormier Direction générale
Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes :	Marie-Ève Thériault Jonathan Blais Directrice générale adjointe
Sécurité civile :	Maire Maire suppléant Direction générale
Service des travaux publics :	Sylvain Cormier Charles Arsenault Directeur génie et travaux publics Coordonnateur aux travaux publics
Service des loisirs :	Sylvain Cormier Marie-Ève Thériault Jonathan Blais Coordonnateur aux loisirs
Comité infrastructures :	Maire Charles Arsenault Direction générale
Service de la culture et du tourisme	Jonathan Blais Charlotte Cormier Coordonnatrice culture et tourisme
Comité d'aménagement, de signalisation & de sécurité routière :	Charles Arsenault Nathalie Bernier Directeur génie et travaux publics Coordonnateur urbanisme et environnement
Port de Havre-Saint-Pierre :	Nathalie Bernier Direction générale
Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'ouest de la Minganie :	Maire Direction générale
Politique familiale :	Marie-Ève Thériault
Entrepreneuriat et développement économique :	Charlotte Cormier Jonathan Blais Direction générale

Comité aéroportuaire :	Maire Charles Arsenault Direction générale
Comité des nouveaux arrivants :	Jonathan Blais Coordonnatrice culture et tourisme
Comité finances :	Nathalie Bernier Direction générale adjointe
Comité environnement - embellissement :	Charlotte Cormier Jonathan Blais Coordonnateur urbanisme et environnement

RÉSOLUTION N° 1417-22

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) : NOMINATION DU COMITÉ

CONSIDÉRANT QU'en 2014, la Municipalité a adopté la politique « Municipalité amie des aînés (MADA) » et le plan d'action 2015/2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre à jour la Politique ainsi que le plan d'action;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal mandate le comité de pilotage du MADA dans le but de mettre à jour la Politique ainsi que le plan d'action.

Que le comité soit composé des membres suivants :

- Club de l'Âge d'or du Québec : M. Rosaire Gaudet
- Table régionale des Aînés de la Minganie : M. Toussaint Richard
- Centre d'Action bénévole de la Minganie : Mme Tressy St-Pierre
- Corporation des Aînés : Mme Carole Gasse
- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord :
 - Mme Marie-Ève Labrecque, organisatrice communautaire
- Centre d'Aide à domicile de la Minganie : Mme Nadia Gallant
- Conseil municipal : Mme Charlotte Cormier, conseillère responsable de la politique MADA
- Direction générale de la Municipalité

RÉSOLUTION N° 1418-22
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 55.

Nathalie Bernier, mairesse suppléante

Laura Mansbridge, directrice générale adjointe